



Présentation  
**Feuille de route 2023 - 2026**  
**ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**  
D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

UNE DÉMARCHÉ IMPULSÉE  
ET PILOTÉE PAR ALDEV



83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél :  
[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) •

un TERRITOIRE  
**EN MOUVEMENT**



# L'Economie Sociale et Solidaire à ALM

- **Un territoire historiquement développé** en matière d'ESS
- **Des collectivités engagées** notamment aux côtés des associations et Structures d'insertion par l'Activité Economique

**La feuille de route de l'Economie Sociale et Solidaire vient enrichir cette palette pour contribuer au développement des entreprises de l'ESS.**

- **En renforçant la part de l'ESS dans l'écosystème économique**, et en faisant un levier de déploiement des politiques publiques à impact sociétal
- **En mobilisant d'autres acteurs du territoire** (entreprises, réseaux, institutions)

# Un contexte porteur pour l'Économie Sociale et Solidaire

- **Une dynamique nationale et internationale**
  - Reconnaissance par l'ONU (2023)
  - Plan d'action européen pour l'économie sociale,
  - Feuille de route du Gouvernement (2023) / Loi ESS (2014)
- **Un diagnostic territorial en 2022**

## L'Économie Sociale & Solidaire SUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



DANS  
**ANGERS LOIRE MÉTROPOLE**  
**18 949 emplois**  
+2,9% depuis 2016

**1 421 établissements**  
(dont 1 233 associations)

soit **15%**  
des établissements du privé

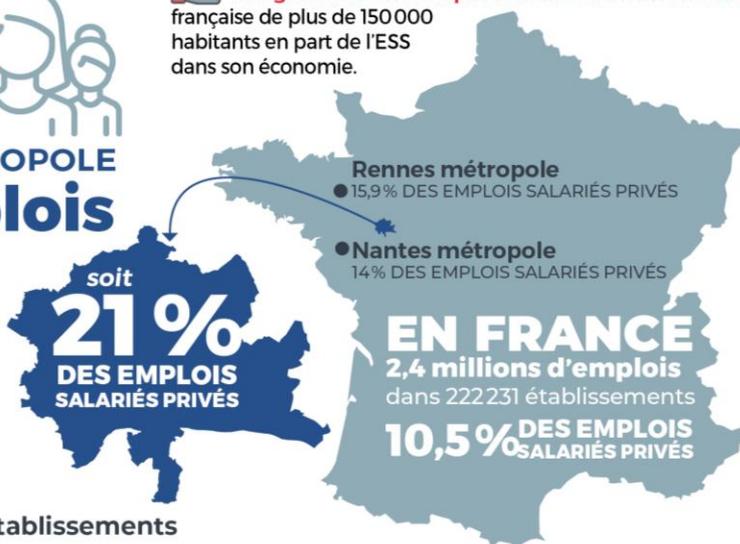
Angers héberge **61%** des établissements



**27 des 29 communes de la communauté urbaine** comptent au moins un établissement employeur de l'ESS.



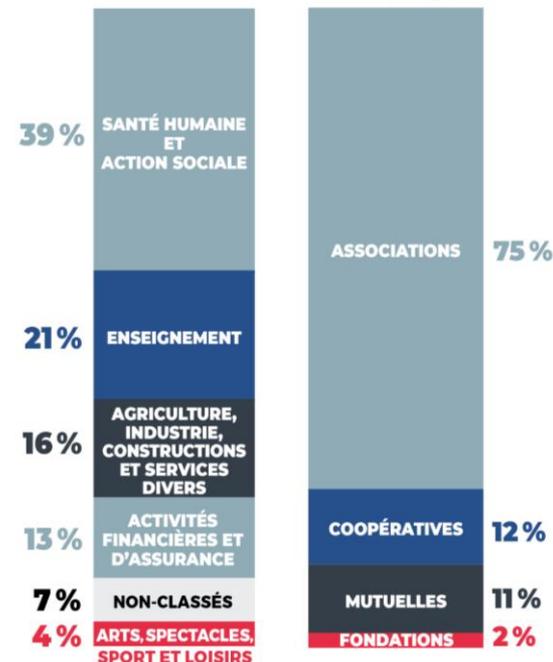
**Angers Loire métropole: 2<sup>e</sup> intercommunalité**  
française de plus de 150 000  
habitants en part de l'ESS  
dans son économie.



## RÉPARTITION DES EMPLOIS DE L'ESS

par secteurs  
d'activité

par statuts  
des employeurs



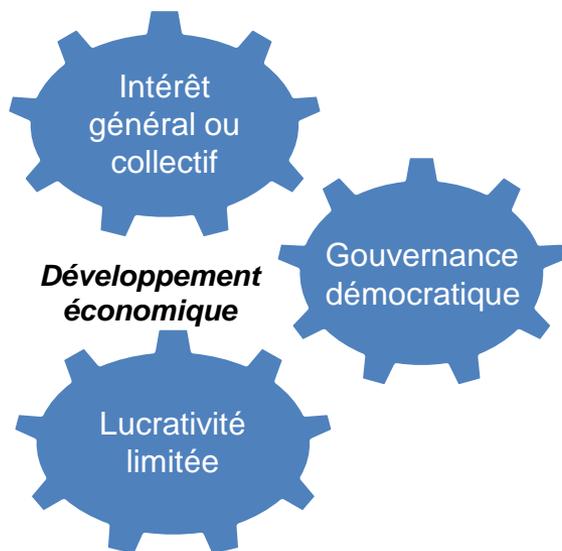
# Le périmètre : l'ESS entrepreneuriale

une capacité et une volonté  
d'entreprendre différemment

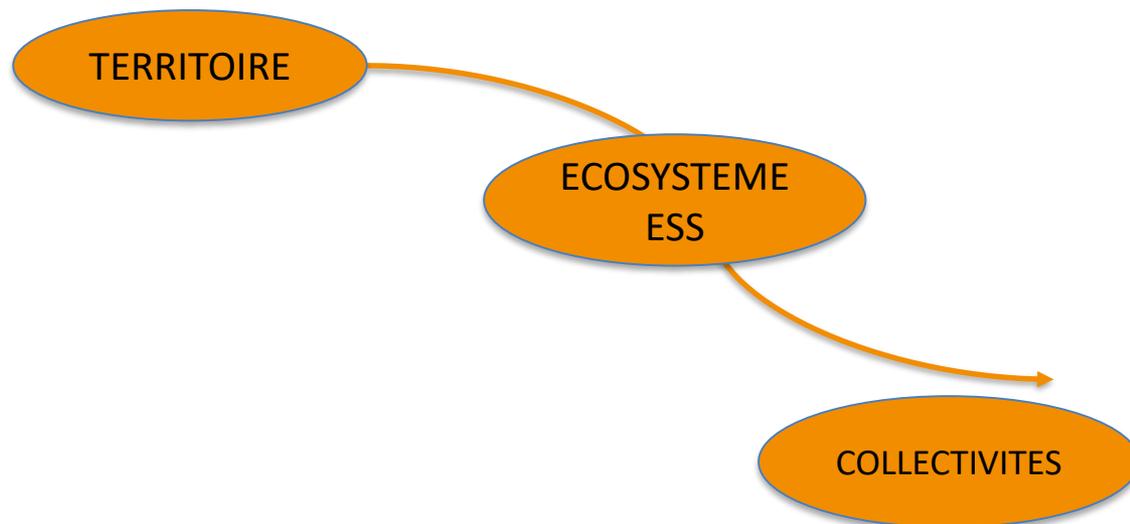


une démarche et une vision orientées vers la  
création d'une activité économiquement pérenne

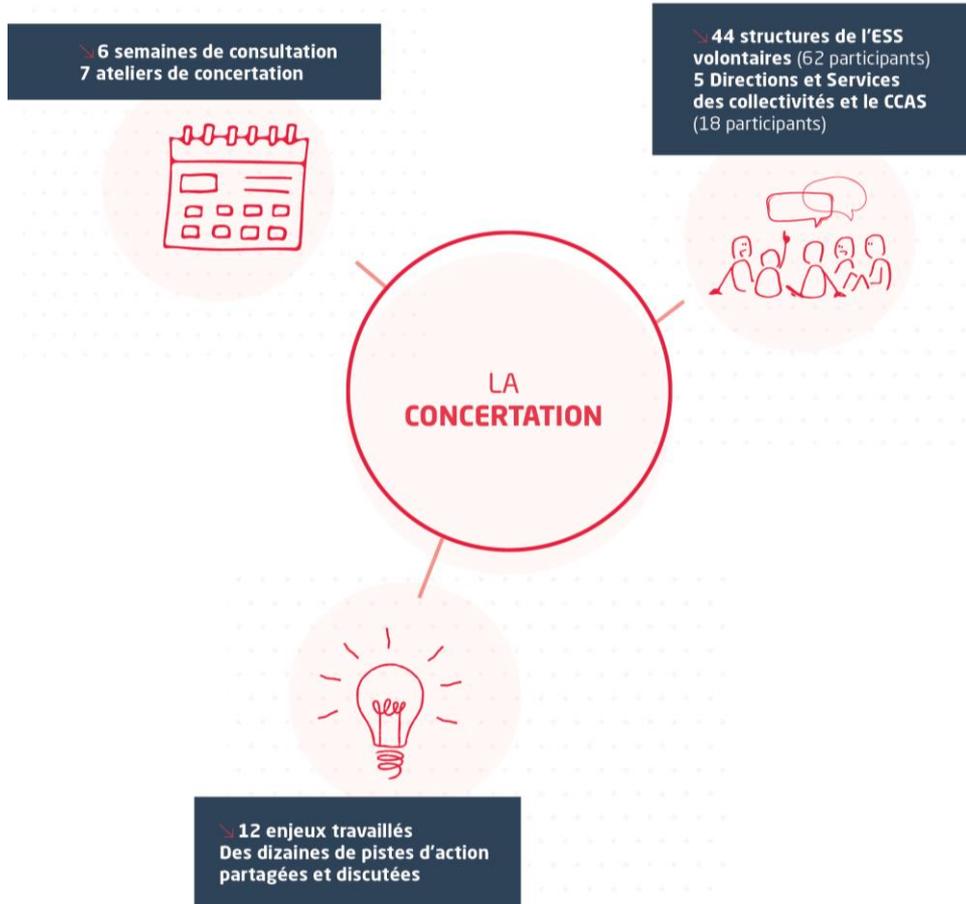
## Principes fixés par la Loi ESS 2014



## 3 niveaux d'impacts attendus



# Une élaboration participative et transversale pour définir des priorités



Avec l'appui de la Direction Associations/Citoyenneté/Quartiers de la Ville d'Angers

4

# Des priorités réparties en 3 axes

« pour faire de l'ESS un moteur au service des transitions du territoire »

*Mieux travailler ensemble,  
collectivités et acteurs de l'ESS*



**Axe 1 : Renforcer l'interconnaissance** des principes et spécificités de l'ESS, des cadres et compétences de l'action publique

*Mieux bénéficier des apports  
de l'ESS dans les réponses aux  
enjeux des transitions*



**Axe 2 : Contribuer à renforcer la capacité de l'ESS** à agir et innover, sur le territoire et par les politiques publiques

*Mieux positionner l'ESS  
entrepreneuriale au cœur de  
l'écosystème économique*



**Axe 3 : Faciliter les coopérations et partenariats** à l'intérieur de l'écosystème ESS et entre l'ESS et les acteurs de l'économie conventionnelle

# Axe 1 : Renforcer l'interconnaissance des principes et spécificités de l'ESS, des cadres et compétences de l'action publique

**Enjeu : approfondir les premiers regards croisés**

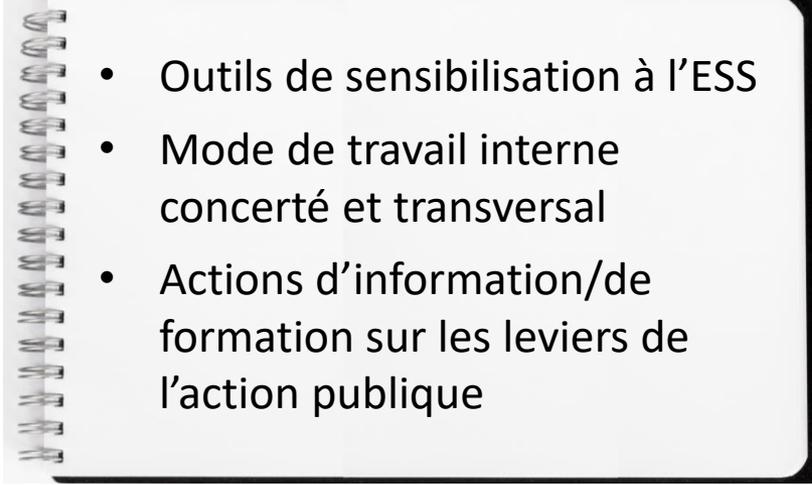


**Objectif 1** : Acculturer les élus et agents et structurer un cadre d'action partagé au sein des collectivités



**Objectif 2** : Acculturer les acteurs de l'ESS aux cadres de l'action publique

## Pistes d'action

- 
- Outils de sensibilisation à l'ESS
  - Mode de travail interne concerté et transversal
  - Actions d'information/de formation sur les leviers de l'action publique

## Axe 2 : Contribuer à renforcer la capacité de l'ESS à agir et innover, sur le territoire et par les politiques publiques

### Enjeu : Améliorer l'offre d'accompagnement

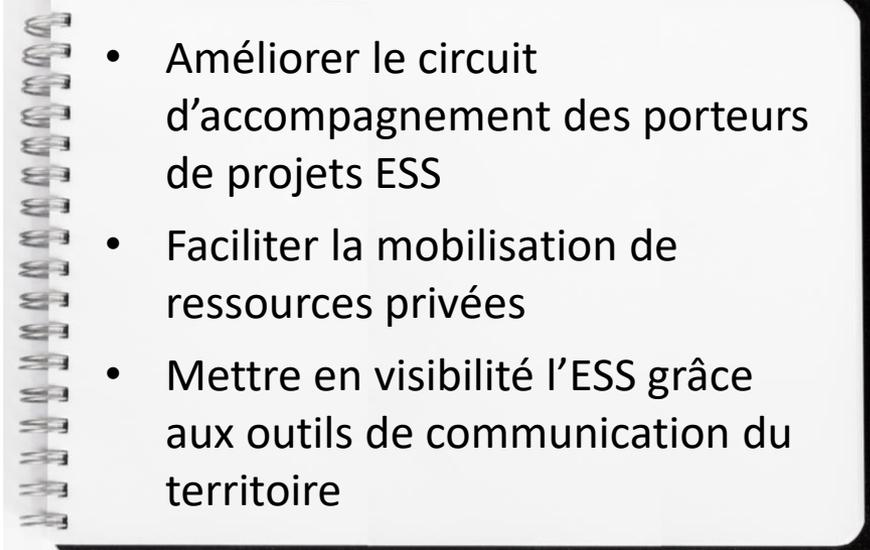


**Objectif 1** : Faire connaître et contribuer au développement d'outils propres à l'ESS



**Objectif 2** : Faciliter l'accès des acteurs de l'ESS aux dispositifs et outils de droit commun de la collectivité ouverts aux acteurs économiques

### Pistes d'action

- 
- Améliorer le circuit d'accompagnement des porteurs de projets ESS
  - Faciliter la mobilisation de ressources privées
  - Mettre en visibilité l'ESS grâce aux outils de communication du territoire

# Axe 3 : Faciliter les coopérations et partenariats à l'intérieur de l'écosystème ESS et entre l'ESS et les acteurs de l'économie conventionnelle

## Enjeu : agir en coopération



**Objectif 1** : Rendre visible et promouvoir l'ESS sur le territoire pour faciliter les coopérations et créer des opportunités de partenariat



**Objectif 2** : Développer des cadres et terrains de coopération pour faire émerger des projets en réponse aux besoins du territoire

## Pistes d'action

- Encourager la représentation ESS dans les gouvernances d'organisme à vocation éco
- Mettre en valeur l'ESS dans les événements éco
- Imaginer un hackathon territorial orienté solutions ESS

# Une gouvernance partenariale

- **Comité de pilotage élargi**
- **Comité Technique** associant Aldev et l'IRESA

## Ressources et moyens

- **Instance technique**
- **Rencontre annuelle avec l'ensemble des acteurs de l'ESS du territoire**
- **Ressource humaine au sein d'Aldev et des moyens mobilisés progressivement**

## A venir dès 2024

- **Mise en place de la gouvernance**
- **Finaliser le plan d'actions 2024 : priorités, calendrier, moyens**
- **Lancer les premières actions**